




UNION FRANÇAISE DES INDUSTRIES
PÉTROLIÈRES

UFIP
4, avenue Hoche
75008 Paris
www.ufip.fr



La fiscalité sur les produits pétroliers en France : TIPP - TVA - TGAP

Dossier d'information
Mai 2008

La Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) + la TVA :

- Un impôt à la consommation p. 3
- Une taxe fiable et transparente p. 6
- Une collecte efficace et peu coûteuse pour le compte de l'Etat p. 8
- Une fiscalité qui influence le mode de consommation des produits pétroliers p. 9

La TIPP : un moyen de financer la décentralisation p. 14

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur les biocarburants (TGAP) :

- Une taxe pour développer les biocarburants p. 19

Résumé p. 26

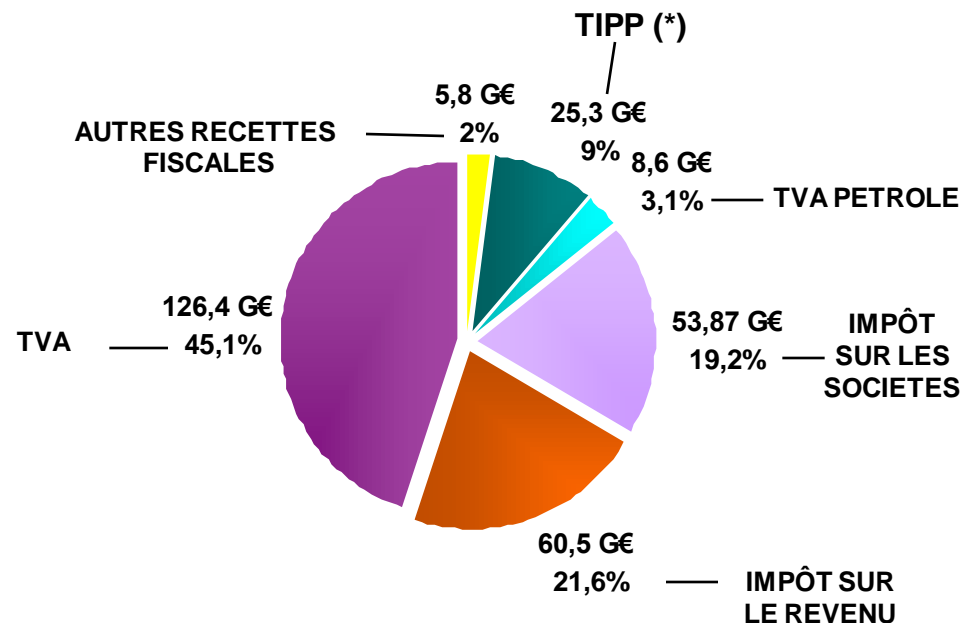
**La TIPP + la TVA sur les produits pétroliers
sont la 4^{ème} ressource
pour l'Etat**

**La TIPP est une recette pour les
départements et les régions**

TIPP + TVA 4^{ème} ressource pour l'Etat Loi de finances 2008

en G€

	2004	2005	2006	2007
TIPP hors TVA	25,0	24,8	24,6	25,1
TIPP et TVA	33,7	34,4	35,4	35,5



(*) 25,3 G€ dont :
 4,8 G€ aux départements
 3,0 G€ aux régions + 0,6 G€ au titre de la modulation régionale
 reversée aux régions

Budget de l'Etat en 2008 : 280,5 milliards d'euros

Le rendement de la TIPP est influencé par plusieurs facteurs

- ✓ Les taxes par litre
- ✓ Les dispositions particulières gouvernementales (exonérations, ...)
- ✓ La consommation pétrolière : diésélisation du parc automobile, accroissement du transport routier de marchandises, limitation de vitesse ...
- ✓ Les différences de taxes aux frontières françaises

TIPP = Accises = Impôt à la consommation

Accises (*aksiz*) : *n.f. pl. Impôt indirect appliqué aux produits pétroliers, tabacs et alcools.*

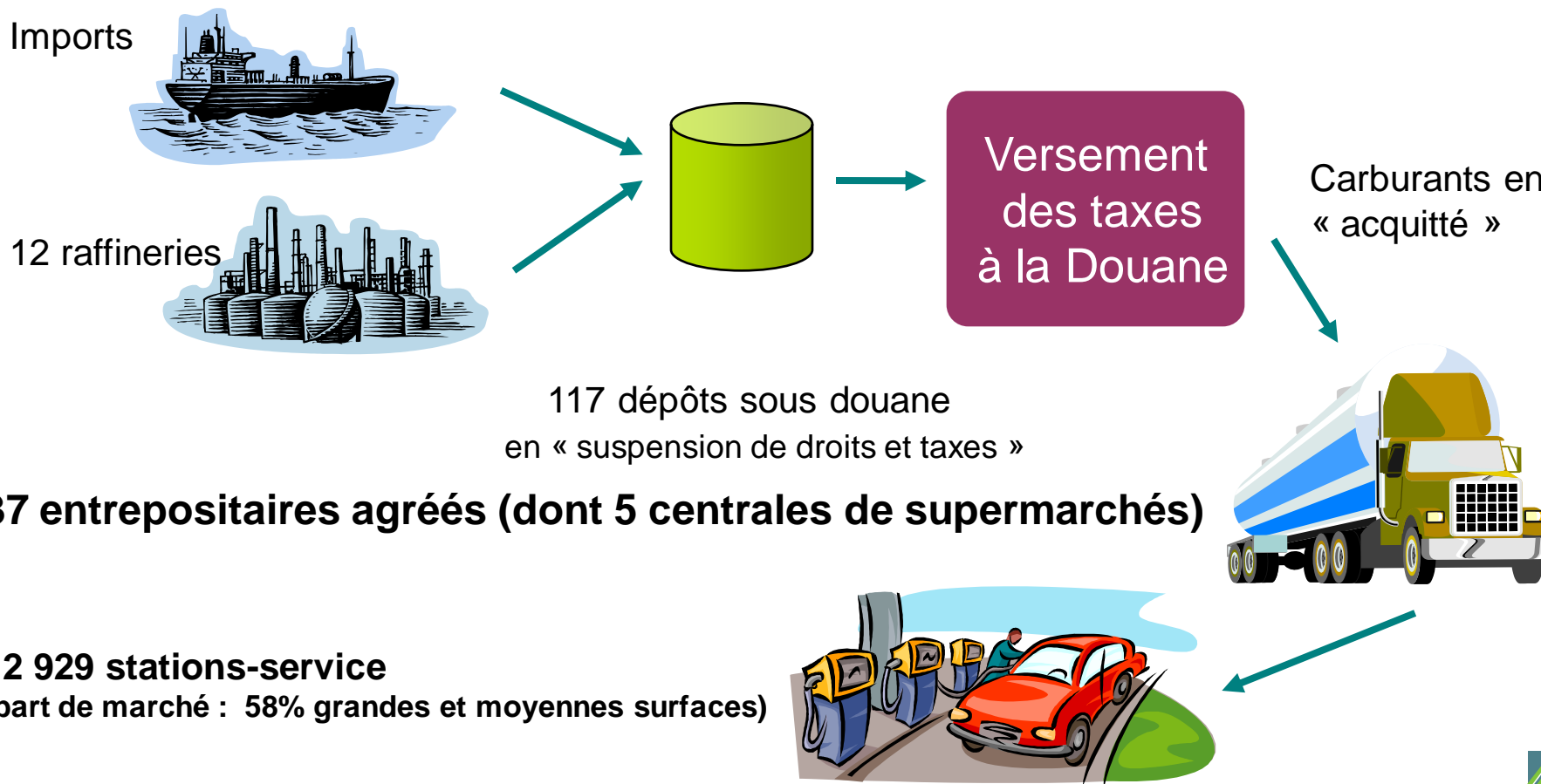
- **6 janvier 1948** : Institution de la taxe
- **La TVA** s'applique sur la valeur HT et sur la TIPP

$$\text{Prix TTC} = (\text{prix HT} + \text{TIPP}) \times \text{TVA à } 19,6\%$$

- **1992** : Directives européennes (structure, taux, circulation)
- **27 octobre 2003** : Directive européenne (taxation des produits énergétiques et de l'électricité)
- **1^{er} janvier 2006** : Affectation de taxes sur les carburants à la région de consommation : financement de la décentralisation
- **1^{er} janvier 2007** : Possibilité pour les Conseils Régionaux de moduler le taux de TIPP des carburants dans une fourchette autorisée par Bruxelles

✓ Un nombre restreint de redevables

La filière carburants fin 2007



Des acteurs aux rôles clairement identifiés

- **Les Traders** : interviennent sur les marchés mais ne mettent pas à la consommation
- **La Douane** : encaisse les versements de la TIPP, une partie de la TVA et contrôle les entrepositaires agréés, reverse aux régions leur part de TIPP
- **Les Entrepositaires agréés raffineurs** (Total, Esso, Petroplus, Basell, Inéos) : raffinent ou importent, stockent, mettent à la consommation et distribuent des produits finis, renseignent la destination régionale des carburants
- **Les Entrepositaires agréés non raffineurs** [Shell, BP, Agip, Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), Indépendants] : achètent aux raffineurs ou importent, stockent, mettent à la consommation et distribuent les produits finis, renseignent la destination régionale des carburants
- **Les Entrepositaires agréés stockistes** : stockent et déclarent pour le compte d'autrui
- **Les Distributeurs de produits en acquitté** (taxes et TVA acquittées) : renseignent la Douane sur la destination régionale finale des carburants qu'ils distribuent

La TIPP : une collecte efficace et peu coûteuse

Une collecte faite par 37 opérateurs pétroliers

Un coût de collecte pour l'Etat égal à 0,2% de la recette fiscale

Les produits

Stockés sous douane
« en suspension de droits et taxes »
dans des entrepôts fiscaux
chez des entrepositaires agréés
par la Douane

Les opérateurs

Au moment de la mise à la consommation,
la TIPP et la TVA douanière sont versées
par les opérateurs au Trésor Public
via les services de la Douane
qui en reverse une partie
aux collectivités locales

Part payée par les opérateurs (carburants + FOD + FOL) :

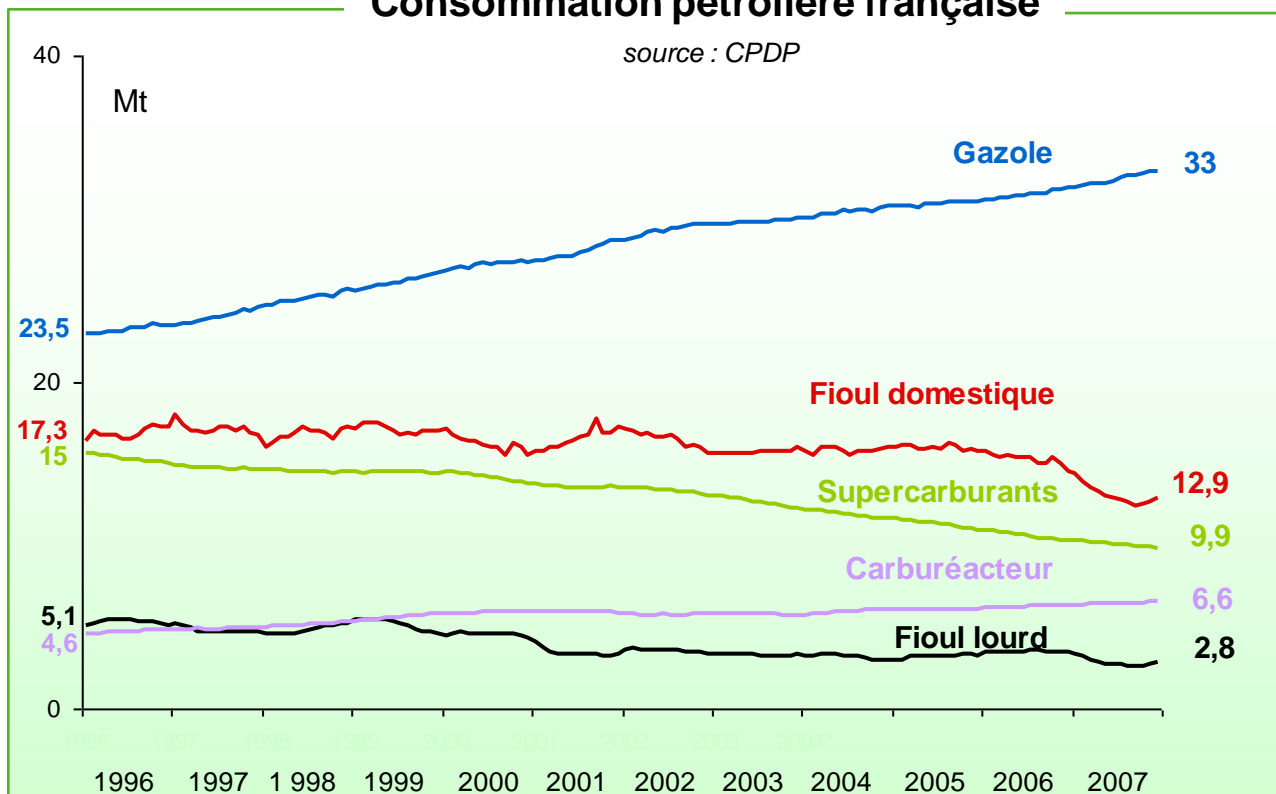
➤ Réseaux de distribution traditionnels et indépendants	15,3 G€	60,5 %
➤ Grandes et Moyennes Surfaces	10,0 G€	39,5 %
en 2007 :	25,3 G€	100 %

La TIPP : une fiscalité qui influence le mode de consommation des produits pétroliers

Poursuite de la croissance gazole, chute de la demande essences

Consommation pétrolière française

source : CPDP



Variations 2007 / 2006	% de TIPP collectée par produit
+ 3,3%	65 %
- 11,3%	3,3 %
- 4,5%	31,3 %
+ 3,2%	
- 19,7%	0,2 %

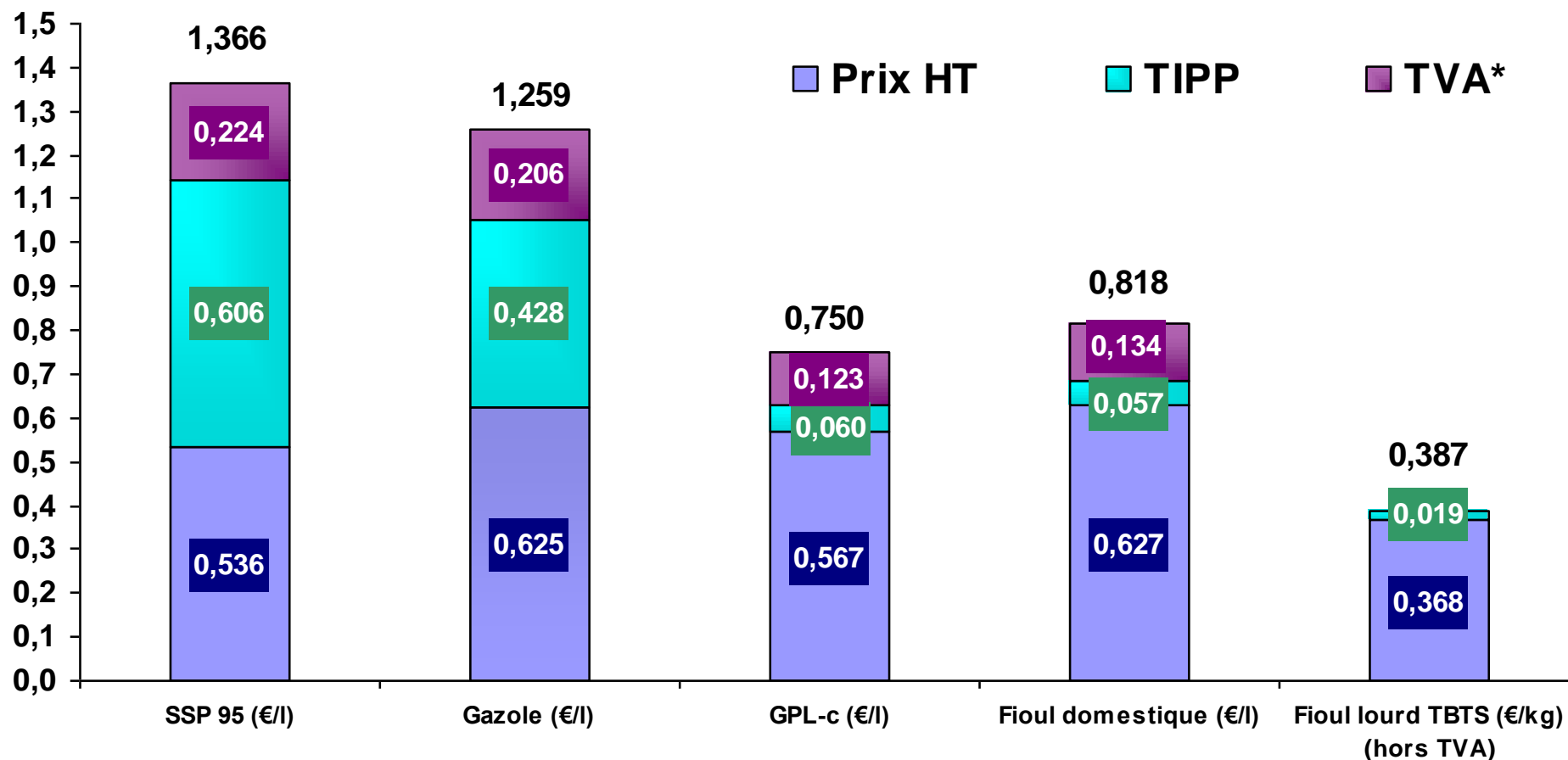
Entre 2006 et 2007
 Import gazole + FOD : -19,4 % (10,8 Mt)
 Export essences : - 16,4 % (5,1 Mt)

L'importance des carburants en 2007

	TIPP €/litre	Recette TIPP %	Volume %	Prix HT €/litre	Prix moyen TTC 2007 €/litre
Supercarburants	0,6023	31,3	16,8	0,47	1,28
Gazole	0,4258	65,0	56,2	0,49	1,09
GPL-c	0,0599	0,1	0,2	0,53	0,71
Carburants auto		96,4	73,2		
Fioul domestique	0,0566	3,3	18,6	0,49	0,65
FOD (usage agricole)	0,0066	0,1	3,4	0,49	0,49 (hors TVA)
Fioul lourd 1% soufre	0,0185 *	0,2	4,8	0,292*	0,31* (hors TVA)

* sauf pour le fioul lourd : €/kg

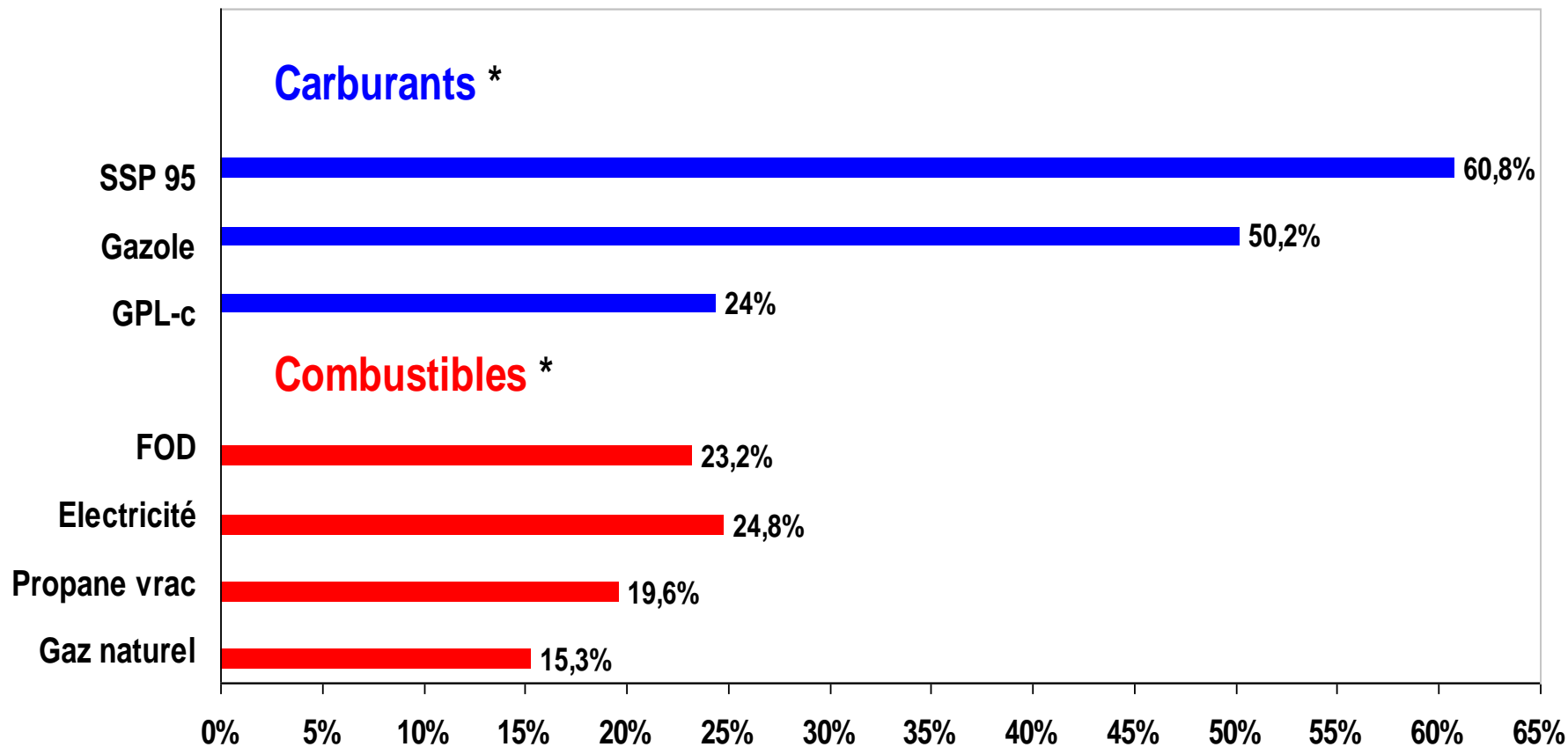
Structure des prix des carburants et combustibles (mars 2008)



* TVA fioul lourd récupérable en totalité par les industriels

La TIPP : une fiscalité qui pèse sur les produits pétroliers et les défavorise par rapport aux énergies concurrentes

% du prix de vente TTC - mars 2008

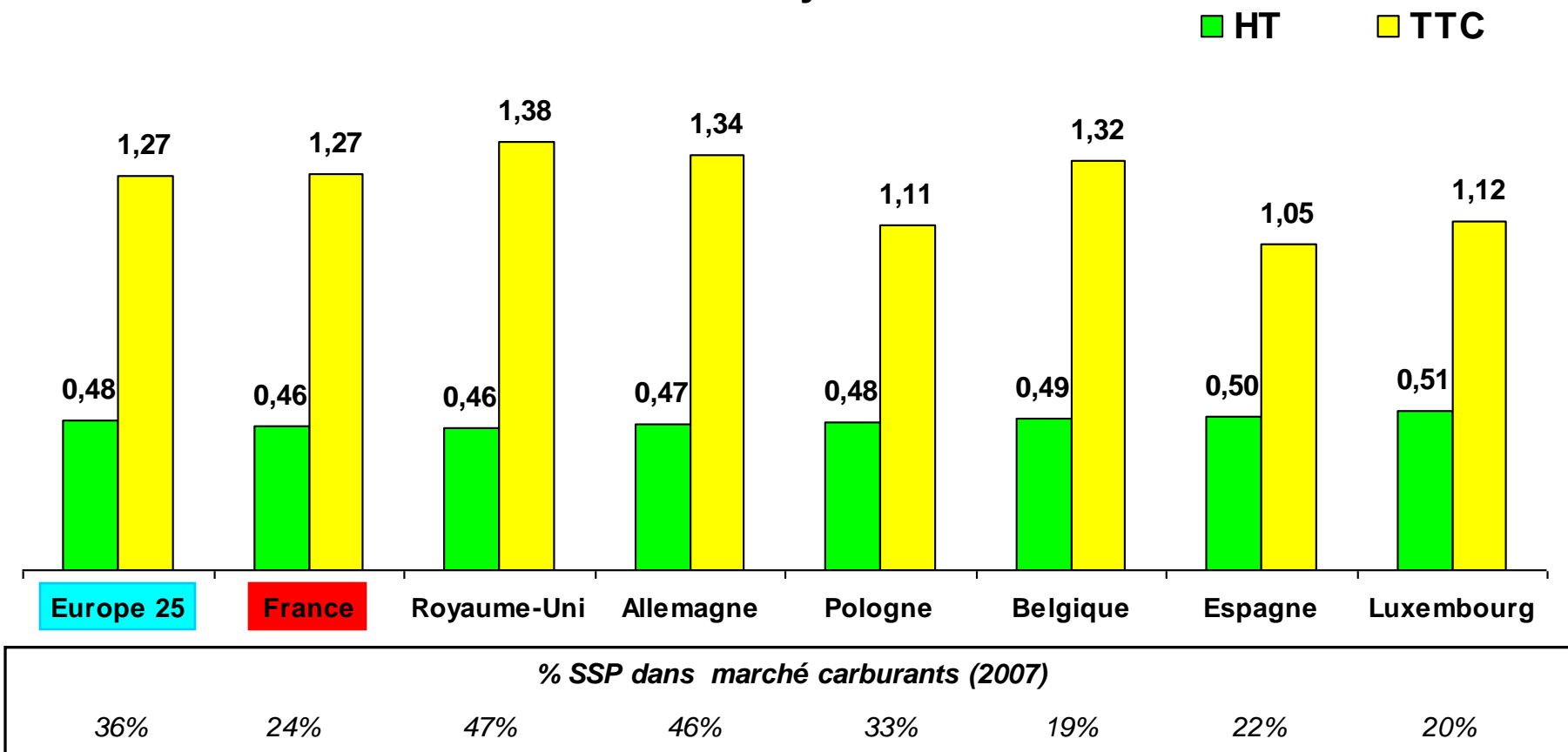


* Pour les carburants et le fioul domestique (FOD), les taxes comprennent la TIPP et la TVA

La TIPP : une fiscalité qui influence le mode de consommation des produits pétroliers

Les prix HT des carburants en France : parmi les plus bas en Europe
... .. mais l'une des fiscalités parmi les plus lourdes

SSP 95 - Prix moyens 2007 en €/l

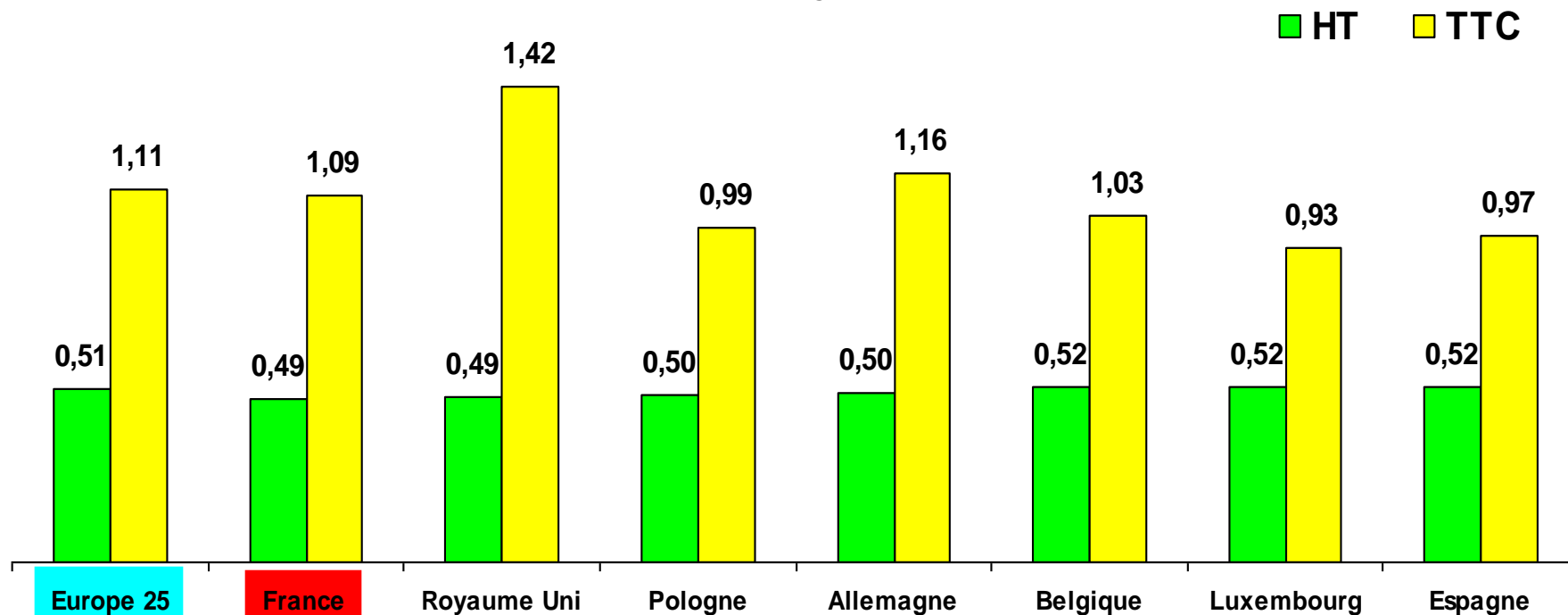


Source : Commission Européenne

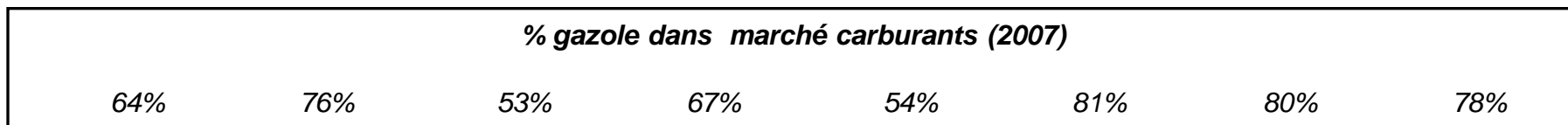
La TIPP : une fiscalité qui influence le mode de consommation des produits pétroliers

Les prix HT des carburants en France : parmi les plus bas en Europe
... .. mais l'une des fiscalités parmi les plus lourdes

Gazole - Prix moyens 2007 en €/l



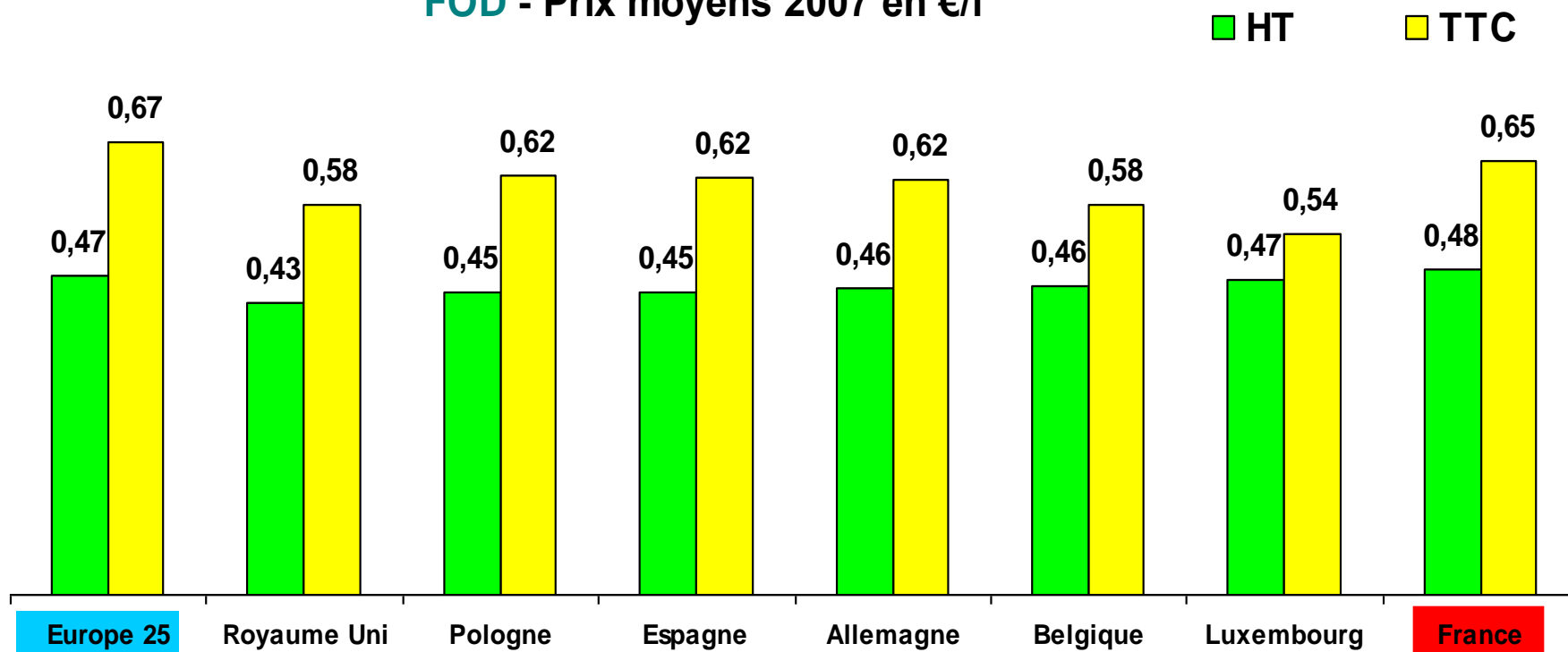
% gazole dans marché carburants (2007)



Source : Commission Européenne

Les fiscalités européennes du fioul domestique (FOD)

FOD - Prix moyens 2007 en €/l



Source : Commission Européenne

Pourquoi les Pouvoirs Publics ont-ils choisi la TIPP ?

- **Elle est un bon indicateur du dynamisme économique d'une région**
- **Une taxe avec le meilleur rendement en coût de collecte :**
"Taux d'intervention" pour l'Etat le plus faible en matière fiscale en France : 0,2% de la recette fiscale, du fait du nombre réduit de redevables et d'une collecte efficace (*pm : 1,4% pour la collecte des impôts*)

Une volonté gouvernementale affichée dans la Constitution et dans la Loi de Finances 2005

- **Doter les collectivités locales de nouvelles compétences** en application de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003
- **Transférer des compétences** financées par des ressources fiscales affectées aux régions
- **Fournir la majeure partie des ressources** en affectant une quote-part de la TIPP aux régions et aux départements

Des variations de taux encadrées par la Commission Européenne

La France a obtenu de la Commission européenne la dérogation demandée : depuis 2007, une modulation des taux de la TIPP sur les carburants peut être décidée par les régions ; le différentiel est alors attribué exclusivement aux régions

- **Dépenses** : financement *des transferts de compétences en 2008* :
 - Les Régions : **3 G€ + 0,6 G€** (au titre de la modulation)
 - Les Départements : **4,8 G€**
- **Modulation** : dans une fourchette de 1,77 c€ pour le super et 1,15 c€ pour le gazole afin de ne pas porter atteinte aux impératifs de la politique énergétique européenne (Directive Européenne du 27 octobre 2003)

Calendrier

- ❖ Janvier 2006 : Traçabilité par région des produits mis à la consommation par les raffineurs et distributeurs
- ❖ Janvier 2007 : Modulation effective possible pour l'ensemble des régions (0,6 G€)

Dépenses transférées : plus de 10 milliards d'euros

Dépenses

(Régions – Départements)

- ✓ Education
- ✓ Formation professionnelle
- ✓ Action sociale
- ✓ Justice
- ✓ Santé
- ✓ Développement économique
- ✓ Urbanisme, Aménagement et Logement
- ✓ Environnement
- ✓ Transport
- ✓ Culture




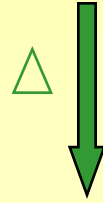
Recettes

La TIPP
par affectation de l'Etat
et modulation des
Régions

La TIPP régionale

Décision du Conseil des Ministres européens du 24/10/2005

(Applicable du 1/1/2007 jusqu'au 31/12/2009)

TIPP régionale (hors TVA) Evolution possible des taux	SSP 95 / 98 (€/hl)	GO * (€/hl)
Dérogation maxi UE	60,69	42,84
	 Δ +1,77	 Δ +1,15
TIPP au 1/1/2007 (tarif applicable au 1.01.2006)	58,92	41,69 *
	 Δ -1,77	 Δ -1,15
Réduction maxi UE	57,15	40,54
Minimum UE	35,90	30,20

* TIPP stabilisée à 39,19 € par remboursement aux transporteurs routiers (7,5 tonnes)

TIPP applicable au SSP 95 et SSP 98 au 01/01/08 suite aux décisions des Conseils Régionaux

en euro par hectolitre (€/hl)

NOM REGION	Part de TIPP restant à l'Etat	Fraction régionale (*)	Modulation votée par la région	TIPP
Alsace	52,48	6,44	1,77	60,69
Aquitaine	53,26	5,66	1,77	60,69
Auvergne	52,03	6,89	1,77	60,69
Basse-Normandie	52,31	6,61	1,77	60,69
Bourgogne	53,44	5,48	1,77	60,69
Bretagne	52,90	6,02	1,77	60,69
Centre	53,54	5,38	1,77	60,69
Champagne-Ardenne	52,77	6,15	1,77	60,69
Corse	50,83	7,09	0,00	57,92
Franche-Comté	51,41	7,51	1,35	60,27
Haute Normandie	52,14	6,78	1,77	60,69
Ile de France	42,90	16,02	1,77	60,69
Languedoc-Roussillon	53,36	5,56	1,77	60,69
Limousin	48,53	10,39	1,77	60,69
Lorraine	52,49	6,43	1,77	60,69
Midi-Pyrénées	52,62	6,30	1,77	60,69
Nord-Pas-de-Calais	49,82	9,10	1,77	60,69
Pays de la Loire	53,53	5,39	1,77	60,69
Picardie	52,10	6,82	1,77	60,69
Poitou-Charentes	53,30	5,62	0,00	58,92
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	53,81	5,11	1,77	60,69
Rhône-Alpes	53,42	5,50	1,77	60,69

(*) Source : tableau figurant à l'article 13 du projet de LFI pour 2008

TIPP applicable au gazole au 01/01/08 suite aux décisions des Conseils Régionaux

en euro par hectolitre (€/hl)

NOM REGION	Part de TIPP restant à l'Etat	Fraction régionale (*)	Modulation votée par la région	TIPP
Alsace	37,14	4,55	1,15	42,84
Aquitaine	37,69	4,00	1,15	42,84
Auvergne	36,82	4,87	1,15	42,84
Basse-Normandie	37,01	4,68	1,15	42,84
Bourgogne	37,82	3,87	1,15	42,84
Bretagne	37,43	4,26	1,15	42,84
Centre	37,89	3,80	1,15	42,84
Champagne-Ardenne	37,34	4,35	1,15	42,84
Corse	36,68	5,01	0,00	41,69
Franche-Comté	36,37	5,32	0,95	42,64
Haute Normandie	36,89	4,80	1,15	42,84
Ile de France	30,36	11,33	1,15	42,84
Languedoc-Roussillon	37,76	3,93	1,15	42,84
Limousin	34,34	7,35	1,15	42,84
Lorraine	37,15	4,54	1,15	42,84
Midi-Pyrénées	37,23	4,46	1,15	42,84
Nord-Pas-de-Calais	35,25	6,44	1,15	42,84
Pays de la Loire	37,89	3,80	1,15	42,84
Picardie	36,86	4,83	1,15	42,84
Poitou-Charentes	37,72	3,97	0,00	41,69
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	38,08	3,61	1,15	42,84
Rhône-Alpes	37,80	3,89	1,15	42,84

(*) Source : tableau figurant à l'article 13 du projet de LFI pour 2008

Taxations spécifiques applicables au 1/1/2008

Exonérations		Détaxe €/l	Différentiels de TIPP estimés en 2008 (M€)
Transport de marchandises	Détaxe partielle gazole	0,036	280
Transports de voyageurs	Détaxe partielle gazole	0,036	30
Pêche professionnelle	Exonération totale gazole ni TIPP ni TVA	0,428	140
Taxis	Détaxe sur la totalité du carburant consommé	0,247 super 0,126 gazole	30
Biocarburants	Détaxe sur volumes agréés : Ethanol ETBE EMHV EEHV	0,27 0,27 0,22 0,27	1090
Extraterritorialité DOM, Corse			131
Ministère de la défense	Exonération de TIPP (fin de la mesure 31 12 2008)		38
Aide à la cuve	150 € par foyer		102
Carburéacteurs	Exonération totale: ni TIPP ni TVA		1430

Utilisations conditionnelles

Agriculture	Utilisation FOD au lieu de gazole	0,42	} 1580
BTP + marinières	Utilisation FOD au lieu de gazole	0,37	

(*) exonération de 5 c€/l chiffrée à 110 M€ en année pleine

Sources : PLF 2008 + Direction législation fiscale

La TGAP biocarburants

*Une taxe pour développer
les biocarburants*

〔TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes〕

Loi de Finances 2005 article 32, concernant les biocarburants

TGAP applicable aux consommations d'essences et de gazole :

- Taux en % PCI fixé pour 2006 à 1,75% des mises à la consommation des produits visés, augmentant chaque année pour atteindre 7% en 2010 et 10% en 2015.
- Le prélèvement effectué au titre de l'année précédente, est diminué en fonction des incorporations de l'éthanol et ses dérivés dans l'essence et d'EMHV (biodiesel) dans le gazole.
- Formule de calcul de la TGAP due :

volume mis à la consommation x assiette de la taxe* x (taux fixé-taux incorporé)

*assiette de la taxe = TIPP + valeur forfaitaire

✓ **La TIPP et la TVA sur les produits pétroliers**

- Un impôt à la consommation – supercarburants et gazole
- 50 à 61 % du prix TTC - TVA incluse
- 4^{ème} ressource fiscale de l'Etat
- Collecte fiable pour la Douane : 37 redevables, opérateurs pétroliers
- Collecte à faible coût
- TIPP : un moyen de financer la décentralisation

✓ **La TGAP**

- Une taxe pour développer les biocarburants